AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3487-2025-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET RÉSUMÉ

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3487-2025-1.

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 5 mai 2025, le projet de règlement 3487-2025-1 visant à harmoniser les Règlements d'urbanisme.

RÉSUMÉ

En résumé, ce règlement a pour objet de remplacer les références au règlement de zonage et au règlement de lotissement par le règlement de zonage et de lotissement, suivant l'entrée en vigueur du Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024.

CONSULTATION

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 13 mai 2025 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 6 mai 2025.

Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière